Cas des administrateurs et des comptes techniques

Administrateurs jamais restreints

Certains utilisateurs ne sont **jamais** restreints : ils voient tous les documents, même si aucune règle ne les autorise :

Configuration	Utilisateurs jamais restreints
Sans le module Multi-société	Tous les administrateurs ***Dolibarr*** (case « Administrateur » cochée sur la fiche utilisateur).
Avec le module Multi-société	Seuls les **superadministrateurs**, c'est-à-dire les administrateurs rattachés à toutes les entités. Un administrateur limité à une entité (« administrateur d'entité ») est traité comme n'importe quel utilisateur : il **doit** être autorisé par une règle sur chaque tiers réservé, sinon il en perd l'accès.

> **Restreindre un administrateur est une mesure d'organisation, pas de sécurité** : un administrateur peut toujours s'autoriser lui-même ou désactiver le module.

Règle autorisant un administrateur

Une règle qui autorise un administrateur jamais restreint est acceptée et signalée par la mention « (administrateur jamais restreint) ». Elle reste utile : elle réserve le tiers aux utilisateurs autorisés. Si cet administrateur perd son statut (ou, en Multi-société, est rattaché à une seule entité), la règle lui conserve l'accès.

Comptes techniques

Les traitements automatiques tournent sous un compte utilisateur (tâches planifiées, imports, réception des factures électroniques, API). Ce compte est soumis aux règles comme les autres : s'il n'est pas autorisé sur un tiers réservé, ses écritures sur les factures de ce tiers sont refusées. Avec le module Multi-société, un compte technique administrateur d'entité est lui aussi concerné.

> Autorisez ces comptes (directement ou par un groupe) sur chaque tiers réservé.

Revision #1
Created 2026-10-14 11:49:08 UTC by Fallinah
Updated 2026-10-14 11:50:57 UTC by Fallinah